



MINISTÈRE
DU TRAVAIL
DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS

Liberté
Égalité
Fraternité

ENSEMBLE : CONSTRUIRE ET PROTÉGER

Je suis un travailleur détaché par mon employeur sur un chantier du bâtiment et des travaux publics en France : comment faire pour faire valoir mes droits en cas de problème ?



Travailleurs détachés, vous intervenez sur un chantier BTP en France et vous rencontrez un problème dans l'exercice de votre travail, vous avez des droits et des solutions existent.

En France, des organismes sont en mesure de vous aider si vous rencontrez un problème lors de votre mission en France, par exemple l'inspection du travail ou un syndicat.

Pour plus d'informations, rendez-vous ici : [Action by posted employees to defend their rights And information for employers - ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités](#)

Les syndicats ont la faculté d'agir en justice en faveur des salariés détachés.

SITES UTILES

La section «détachement de travailleurs» du site du ministère du Travail sur la défense des droits pour les salariés détachés et actions possibles : [Action by posted employees to defend their rights And information for employers - ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités \(travail-emploi.gouv.fr\)](#)